
REGLEMENT TRAIL DES CERFS 2019

1 - Inscriptions / participation :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (*ou une copie*) sur lequel doit apparaître la mention "non contre-indication de la pratique du trail ou de la course hors stade en compétition" datant de moins de 1 an au 19/05/2019. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

2 - Epreuve :

4 épreuves vous sont proposées :

15 km Trail Découverte/ouvert aux marcheurs

25km Trail courte distance

35 km Trail moyenne distance

45 km Trail longue distance

Les 4 épreuves se déroulent en Forêt Domaniale de Rambouillet, sur chemins et sentiers.

3 - Départ / Arrivée / Dossards

Départ : Le 19 mai 2019 complexe sportif de La Queue Les Yvelines

15km départ 9h15, 25km départ 8h30

35 km départ 7h45, 45 km départ 7h.

Briefing 5 minutes avant heure des départs

Des barrières horaires seront positionnées afin de garantir la sécurité de tous.

Ces barrières vous seront communiquées via le site www.aesn78.com

Arrivée : au gymnase de La Queue Les Yvelines.

Dossards : Retrait le 29/05/2019 à partir de 6h au gymnase de La Queue Les Yvelines.

4 - Droits d'engagements

Les inscriptions se font :

- soit en récupérant le bulletin d'inscription via le site internet de l'organisation et ne sont validées qu'à réception par courrier du bulletin d'inscription et du chèque bancaire à l'ordre de l'association AESN78 (adresse voir ci dessous)

- soit une inscription directement sur un site dédié et choisi par l'organisation en remplissant toutes les conditions requises.

15km ou 25 km : 20 euros

35 km ou 45km : 30 euros

Majoration de 3€ pour toute inscription sur place si place disponible

Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription sur le site www.aesn78.com .

Chèque à l'ordre de l'AESN78

Adresse de correspondance :

AESN78 chez Mr FEUTRY

14, rue des Châtaigniers 78940 La Queue Les Yvelines.

5 – Annulation inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier uniquement.

La demande d'annulation sera prise en cas d'accident ou de maladie grave du coureur. Il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Date de réception de la demande	Montant remboursé, en % du montant de l'inscription (hors frais annexes)
Avant le 1er mars	100%
Du 1 ^{er} mars au 30 avril	50%
A partir du 1 ^{er} mai	0%

ATTENTION : aucun remboursement ne sera effectué après le 01/05/2019. Merci de votre compréhension

Nouveau : attention, en cas d'annulation de la course pour des raisons extérieures à l'organisation (cas de force majeure, arrêté préfectoral d'annulation pour état d'urgence,...) L'aesn78 s'efforcera de trouver une date de report, à défaut les sommes engagées lors de l'inscription sont acquises à l'organisation.

6 - Matériel obligatoire/ Ravitaillements :

Réserve d'eau (*ceinture porte bidon ou camelback*) : conseillée pour toutes les distances, obligatoire pour le 35 ou 45 km.

1 Gobelet individuel (il n'y aura plus de gobelets jetables aux ravitaillements)

1 ravitaillement sur les 15km et 25 km,

2 ravitaillements sur le 35 km et le 45 km

Ravitaillement également à l'arrivée

Matériel vivement conseillé : un téléphone portable, sifflet, couverture de survie

7 - Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. **Gardons l'esprit Trail**. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

8 - Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale, l'organisateur (AESN78) se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

Les baladeurs sont interdits.

Sécurité coureurs : un dispositif médical est assuré (intervention sur le terrain d'une équipe médicalisée le cas échéant), des personnes de l'organisation ferment la course sur chacune des distances et des vttistes assurent une sécurité active sur l'ensemble des parcours durant l'épreuve.

9 - Droits à l'image et coordonnées mail :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Merci de nous indiquer sur votre bulletin d'inscription si vous ne souhaitez pas que votre adresse mail soit communiqué à des partenaires de la course.

10 – Récompense :

Un lot de bienvenue pour chaque coureur.

Trophées : 5 premiers du classement général + 1^{er} de chaque catégorie

11 - Parcours :

Uniquement sur chemins et sentiers.

Balisage du parcours dans les règles de l'art du Trail : rubalises.

Attention aux traversées de route, respecter les ordres des contrôleurs, vous n'êtes pas prioritaires.

12 – Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'organisateur, aux bénévoles et participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.